

LES PRATIQUES COLLECTIVES

La mission première du Centre Musical est de préparer vos enfants à une pratique musicale collective. Ceci, dans le cadre des recommandations ministérielles mais aussi pour respecter la nouvelle Charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique signé en avril dernier.

Les pratiques collectives tiennent une place privilégiée. Elles sont le cœur même de la formation du musicien. Notamment, grâce à leurs vertus de développement de l'écoute d'autrui entraînant, des progrès rythmiques, de justesse, de relation de timbres et sonorité d'ensemble. Elles ont également des vertus de socialisation (ouverture, sens des responsabilités, solidarité, relativisation de soi, humilité ...).

Par ailleurs, un élève éprouvant des difficultés en FM ou en cours individuel peut se « révéler » dans un ensemble, trouver des réponses.

Les enseignants veulent donner des repères aux élèves, des automatismes, les valoriser, développer l'esprit d'équipe (permettre aux élèves en difficulté en cours individuel de s'exprimer, d'être au même niveau que les autres), encourager l'initiative, s'insérer dans la vie culturelle locale, générer l'attente des musiciens et du public.

Les pratiques collectives permettent aussi de valoriser le cours de Formation Musicale. Ceci, en démontrant aux enfants qu'il est important d'avoir une bonne culture musicale, d'être un musicien éclairé pour bien comprendre une partition d'orchestre ou d'ensemble.

La devise du Centre Musical peut –être « l'individu au service du groupe et le groupe au service de l'individu »

Les ensembles, les orchestres, les chorales et les ateliers sont le moteur du Centre Musical, indispensables à la formation de vos enfants comme à la vie musicale de notre commune.

Hervé FREYCENON